

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2021-007/PR/MS approuvant et rendant exécutoire le Budget Prévisionnel 2021 de l'hôpital Dar-El-Hanan.

n° 2021-007/PR/MS

Ministère
MINISTÈRE DE LA SANTÉ

Date de publication
7 janvier 2021

Numéro JO
n° 1 du 14/01/2021

Date du numéro
14 janvier 2021

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 Avril 2010 portant révision de la constitution

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des Etablissement public à caractère administratif

VU La Loi n°48/AN/99/4ème L portant orientations de la politique de Santé du 03 juillet 1999

VU La Loi n°63/AN/99/4ème L du 23 décembre 1999 portant réforme hospitalière

VU La Loi n°118/AN/01/4ème L relative aux attributions et à l'organisation du Ministère de la Santé du 21 janvier 2001

VU Le Décret n°2010-0198/PR/MS du 27 Octobre 2010 portant organisation et fonctionnement de l'Hôpital Dar-El-Hanan

VU Le Décret n°2001-211/PR/PM relatif aux Etablissement Public à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

VU Le Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2019-116/PRE du 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères

VU la Délibération n°002/2020/HDEH du Lundi 17 Novembre 2020 du conseil d'administration de l'hôpital Dar-El-Hanan

VU Le Procès-Verbal de la réunion du Lundi 16 Novembre 2020 du conseil d'administration de l'Hôpital Dar-El-Hanan

SUR Proposition du Ministre de la Santé. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 08 Décembre 2020.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Est approuvé et rendu exécutoire le Budget Prévisionnel 2021 de l'hôpital Dar-El-Hanan qui s'établit comme suit

En charges :.....701 798 590 DJF– En produit

:.....701 798 590 DJFArticle 2 : Le présent arrêté sera enregistré ; publié et
exécuté partout ou besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH